



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 14 MARS 2023 À 19 h 15

(Projet de règlement R-2023-177)

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2023-177** intitulé « **Règlement sur la démolition des immeubles** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 mars 2023 à 19 h 15**, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2023-177 vise tout le territoire de la Ville.
4. Ledit projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous, ou sur le site Web de la ville au www.ville.ddo.qc.ca.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 mars 2023.

SOPHIE VALOIS, Greffière